

## CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2023

Nombre de Conseillers :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 15 |
| Présents    | 09 |
| Votants     | 09 |

Le samedi 08 avril 2023 à 10h00

Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de

Monsieur Gérard BERHAULT, maire. Date de convocation 04 avril 2023

PRESENTS : BERHAULT Gérard GABORIAU Colette, LEBRETON Alain, RIVOALLAN Marie-Thérèse, AUFFRAY Claudine DOUILLET LE FAOU Odile ECOLAN Stéphane GAUTIER Pascal DERRIEN Vianney

ABSENTS EXCUSES BOCLAUD ADAM Laura, PERQUIS Loïc, FOSSANI Véronique MURY Céline DE BRUYNE Fabrice TOUDIC Daniel

secrétaire : GABORIAU Colette

### **SALLE POLYVALENTE-REGLEMENT-CONVENTION**

Monsieur Pascal GAUTIER rappelle que le règlement intérieur de la salle des fêtes a pour objet d'encadrer les conditions d'utilisation, de réservation et de location de la salle ainsi que les modalités de tarification et de paiement.

Il informe le conseil municipal, que suite au passage de la commission de sécurité une convention portant notamment sur l'organisation du service de sécurité doit être mise en place.

Monsieur Pascal GAUTIER présente au conseil municipal le projet de règlement et de convention pour la mise à disposition de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve les termes du règlement et la convention.

### **SERVICE TECHNIQUE- ACQUISITION DE MATERIEL**

Monsieur Alain LEBRETON présente les devis reçus en mairie .

Robot de Tonte : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de la société MPS robot tonte ECHO TM1000 pour un montant de 9 000.00€TTC .

Remorque : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de la société MPS, remorque Majar et rehausse pour un montant de 5 799.79€TTC.

Tondeuse : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de la société MPS tondeuse stand on toro pour un montant de 8 755.00€TTC.

Matériel désherbage: Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de la société MPS , Desher Tielburger pour un montant de 1 764.00€TTC.

### **TERRAIN DES SPORTS – POSE D'UN PORTAIL**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en place un portail sur l'espace Terrain des Sports.

La fourniture du portail s'élève à un montant de 1 620.00€TTC. La pose sera réalisée par le service technique.

### **DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

Le maire rappelle les modalités du dispositif « argent de poche ». Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 et 17 ans , la réalisation de petites missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés en espèces.

Les objectifs principaux sont :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents
- Découvrir les structures municipales
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Modalités :

- Chaque mission a une durée d'une demi-journée (3h30 dont 30 minutes de pause)
- L'indemnisation est fixée à 15,00 € par mission
- 6 missions (de 3h30 minutes) maximum par jeune et par année civile
- L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité

Les Missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être :

- Aide à l'entretien des espaces verts et du cimetière (désherbage manuel, arrosage)
- Petit entretien des bâtiments (petits travaux de peinture, nettoyage)
- Nettoyage du mobilier urbain
- Aide au classement ou au rangement de la bibliothèque

Le budget prévisionnel de cette action est de 1350.00€, soit 90 missions.

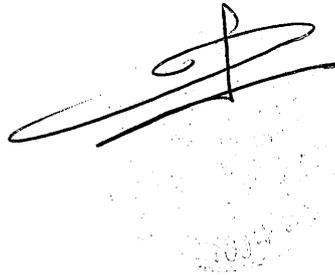
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler au titre de l'année 2023 le dispositif « argent de poche » sur la commune selon les modalités présentées.

## **VOIRIE – TRAVAUX RUE DE LA GARE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de la société POTIN pour les travaux de réfection de tranchée pour un montant de 4 380.00€ TTC

## **CIMETIERE - TRAVAUX COMPLEMENTAIRES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de la société POTIN pour un montant de 7 860.00€TTC.

A handwritten signature in black ink is positioned above a circular stamp. The signature consists of several fluid, overlapping strokes. The stamp is a circular seal with a textured, dotted pattern, though the text within it is illegible.

